

Enquête publique

[Ville de Janzé](#)

L'enquête publique est une procédure préalable à des décisions ou des réalisations d'opérations.

Les objectifs de l'enquête publique sont :

- d'informer le public,
- de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions,
- de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information avant la prise de décision.

L'enquête publique est conduite par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête.

Les rapports et conclusions d'enquête peuvent être consultés au format papier, aux services techniques de la Ville ou éventuellement en ligne :

Services techniques

Rue Louis Blériot

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30 - 12h / 14h - 17h

Mardi : 8h30 - 12h / 15h - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h / 14h - 17h

Jeudi : 8h30 - 12h

Vendredi : 8h30 - 12h / 14h - 17h

02 99 47 28 60

rgba(255,255,255,1)